



Séparation : je quitte mon logement

Par Chloe010

Bonjour,

Je me sépare et Monsieur garde le logement. Nous sommes solidaires sur le bail. Il me dit que je dois continuer à régler la moitié du loyer et des charges pendant 3 mois, correspondant au préavis suite à l'envoi du recommandé aux propriétaires leur informant de mon départ.

Est-ce vrai ?

Merci.

Par janus2

Bonjour,

Sauf arrangement entre vous, c'est exact. Pour donner congé, vous devez respecter le préavis et vous êtes redevable du loyer et des charges durant tout ce préavis. Et par la suite, vous resterez solidaire en cas d'impayés du locataire restant pour un maximum de 6 mois.